

**DELIBERATION**  
**REUNION DU 17 NOVEMBRE 2008**

Convocation du 10 novembre 2008

Affichage du 18 novembre 2008

L'an deux mil huit, le 17 novembre, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARTAINVILLIERS s'est réuni en session extraordinaire sous la présidence de Madame Chantal BERNIER, Maire.

Étaient présents : Mmes CHEUL, PICHOT, Mrs BOUTIN et TANTY, Adjointes,  
Mmes ANEST, GUIBERT-DAVAL, Mrs BOUAZIZ, BOUYER, DELORME,  
DROIT, HARDY, JACOT, LE BERRE.

Étaient absente : Mme CHANDELIER.

Secrétaire de séance : Serge DROIT

Après les informations reçues du Président et du responsable à la commission des finances du syndicat du centre de Changé, sur les perspectives de la situation financière de l'activité cantine gérée dans le cadre de ce syndicat (93 676,53 euros de charges pour 73 000 euros de recettes, soit un déficit de 20 676,53 euros attendu à fin 2008), les membres du conseil ont débattu des éléments transmis.

Il ressort de différentes interventions une réelle préoccupation sur la situation de la trésorerie de l'activité cantine, notamment du fait de l'existence d'impayés à hauteur de 13 938 euros à fin octobre 2008, contre 8 629 euros à fin décembre 2007, ainsi que sur la capacité des 4 communes, dont Chartainvilliers, à financer durablement un tel déficit, s'il était confirmé.

Toutefois, pour F. TANTY, cette situation réellement préoccupante ne saurait dissimuler que le compte provisoire au titre de 2008 n'intègre pas, a priori, l'excédent de 11 760 ,82 euros présenté au titre de l'activité cantine à la fin de l'année 2007. De même, il lui semble que les recettes envisagées (73 000 euros) ne sont pas au niveau de celles qui pourront être réellement facturées au titre de l'exercice 2008 pour une consommation d'environ 16 500 repas. Il souhaite que sur ces deux points le Président du Changé, comme il s'y est engagé, apporte rapidement des précisions.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'annuler sa délibération du 23 octobre 2008, s'opposant au paiement d'une somme de 4 637,31 euros, pour le comblement du déficit de la cantine gérée par le syndicat de Changé.

Le conseil municipal à la majorité, 8 Pour, 2 Contre (S. Anest et G. Bouaziz) et 4 abstentions (A. Boutin, J. Cheul, M. Daval-Guibert, F. Tanty), approuve le versement d'une somme de 4 637,31 euros demandée par le syndicat de changé pour subvention d'équilibre. Il est expressément notifié que cette somme constitue une avance pour fonds de roulement.

La modification budgétaire se fera en débitant le compte 61522 (entretien des bâtiments) pour créditer le compte 655404 – Syndicat de Changé, d'une somme de 4.638 euros.

Par ailleurs, le conseil souhaite que les responsables du syndicat de Changé lui apportent rapidement des réponses sur l'utilisation de l'excédent 2007, sur l'évolution des charges de personnel, ainsi que sur les mesures envisagées pour la gestion des impayés.

La séance est levée à 22h55.